

## Projet de protection contre les crues Linth 2000

### Bauherr

Linthverwaltung, Lachen

### Projektierung

IUB Engineering SA et IM Maggia Engineering SA en groupement d'ingénieurs

### Zeitraum

Gestion de projet : 2003–2014  
Période de construction : 2008-2012

### Baukosten

CHF 125 Mio.

### Leistungen

Etapes du projet traitées

- Études préliminaires, avant-projet, procédure de participation et évaluation des rapports techniques, projet de construction, projet de mise à l'enquête, accompagnement de la mise à l'enquête / procédure d'opposition, exécution des mesures immédiates du canal d'Esch, direction générale des travaux du projet global à partir de 2007.

Les planifications dans l'avant-projet et le projet de construction / mise à l'enquête comprenaient toutes les prestations selon SIA 103 ainsi que, notamment :

- Assainissement des digues, nouveaux cours d'eau latéraux, mesures écologiques, coûts de la planification des travaux, concepts de circulation et de desserte, gestion des cas de surcharge, traitement du patrimoine bâti historique, construction dans les zones et secteurs protégés.

### Beschreibung

L'objectif du projet "Linth 2000" était de protéger les plaines entre Näfels/Mollis et le lac supérieur (lac de Zurich) contre les inondations. Les installations hydrauliques existantes de l'usine de la Linth ont été entièrement révisées, de sorte qu'une crue centennale puisse être évacuée sans dommage. Des crues plus extrêmes peuvent également être gérées sans causer de dommages à grande échelle. Le projet a nécessité un assainissement géotechnique complet des digues actuelles sur de longues distances et une amélioration de l'accessibilité pour l'entretien et l'intervention. Les chenaux latéraux ont été déplacés vers l'extérieur par endroits et revitalisés. En outre, l'habitat fluvial a été élargi par différentes mesures : Élargissements du fleuve, raccordement d'anciens cours d'eau, tronçons de cours d'eau nouvellement créés, création de roselières et de zones alluviales et suppression par endroits de l'endigement longitudinal. Le fleuve

